

DOCUMENT À L'USAGE EXCLUSIF DES CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE AYANT UNE CONVENTION DE DISTRIBUTION EN COURS DE VALIDITÉ AVEC SOFIDY SA.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nous soussignés, Société	Indivision	Monsieur Madame	M. et Mme	
SOUSCRIPTEUR(S):	Plein propriétaire	Nu-propriétaire (co	mpléter usufruitier ci-dessous)	
Nom et Prénom / Raison social	le:			
Né(e) le : / /	A:		Code postal de naissance :	
Nom et Prénom du co-souscrip	teur / signataire(s) ha	bilité(s):		
Né(e) le : / /	A:		Code postal de naissance :	
Adresse :				
Adresse fiscale (si différente):				
Si société : N° de Siret :		Régime fiscal	: IR IS	
Etat civil: Célibataire	Veuf(ve) Marié(e))(s) divorcé(e) Pa	acsé(e)(s)	
Regime matrimonial : Con	mmunauté universelle	Communauté réd	uite aux acquêts	
Participation aux acquêts	Séparation de biens	3		
Profession:				
Tél. :	Email:			

USUFRUITIER(S): (à compléter si démembrement)				
Nom et Prénom / Raison sociale :				
Né(e) le : / / A : Code postal de n	Code postal de naissance :			
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) :				
Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :				
Adresse:				
Adresse fiscale (si différente):				
Si société : N° de Siret : Régime fiscal : IR IS				
Etat civil: Célibataire Veuf(ve) Marié(e)(s) divorcé(e) Pacsé(e)(s)				
Regime matrimonial : Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts				
Participation aux acquêts Séparation de biens				
Profession:				
Tél.: Email:				

Souscription minimum : 4 parts pour les nouveaux associés ; les anciens associés de la SCPI peuvent souscrire un nombre inférieur.

Déclarons souscrire à parts de la SCPI IMMORENTE au prix unitaire de 337 €/part, prime d'émission incluse, soit un montant global de €

Payé

par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque n° tiré sur la banque ou par virement de la banque

à crédit auprès de la banque selon les modalités suivantes :

- apport personnel de € par chèque n° tiré sur la banque ou par virement de la banque

- emprunt (amortissable ou in fine) de € d'une durée de an: au taux (fixe ou variable) de %.

- les parts seront nanties par l'établissement prêteur : oui non

N.B.: Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Déclarons :

- Avoir reçu et pris connaissance d'une copie des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés
 Financiers et de son actualisation le cas échéant, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel d'information en
 vigueur, du document d'information clés, des conditions d'émission des parts rappelées au verso du présent
 document;
- Avoir été informés que la société ne garantit pas la revente des parts ;
- Avoir été informés que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions et délais exposés au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription ;
- Etre déjà associé(s) / N'être pas déjà associé(s)

Pièces à joindre au présent bulletin de souscription :

- Photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité du ou des souscripteurs ;
- Déclaration de provenance des fonds et justificatif si souscription supérieure à 30.000 € ;
- Justificatif de domicile ;
- RIB du compte sur lequel seront versés les revenus afférents aux parts objet de la présente souscription.
- Si souscription par une personne morale : Photocopie des statuts, du Kbis, formulaire d'identification des bénéficaires effectifs et copie de leur pièce d'identité, document justifiant du/des signataire(s) habilité(s).

SCPI à capital variable

Deux exemplaires sont à retourner à : Sofidy

303, square des Champs Elysées 91026 EVRY Cedex

Un exemplaire à conserver par le/les souscripteur(s)

Un exemplaire destiné au Conseiller

RÉSERVÉ A SOFIDY Date de réception : / / Code Associé : Code conseiller : 0465 Date de jouissance : / /

Le: / /

Fait à:

En quatre exemplaires dont un m'a été remis avec un exemplaire de la note d'information

Signature(s) précédée(s) de la mention « Bon pour souscription à parts » (nombre en toutes lettres)



Renseignements sur la société IMMORENTE

Nature:

SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du code monétaire et financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation: RCS EVRY 347.996.209

Siège social : 303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex

Objet social:

L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Capital social : 1.352.412.856 € au 31 décembre 2018

Date d'expiration de la société : 20 septembre 2087

Responsabilité des associés :

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications:

La note d'information, actualisée en juin 2019, a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 15-24 en date du 28 août 2015.

Société de gestion :

SOFIDY, société par actions simplifiée au capital de 565.328 € 303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex

Tél: 01.69.87.02.00

Agrément de l'AMF : GP n° 07000042 du 10 juillet 2007

Modalités de souscription

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 10 juin 2019 :

Valeur nominale : 152 € Prime d'émission : + 185 €

Prix de souscription (pour une part) : 337 €

La commission de souscription d'un montant de $33,70 \in HT$ (10 % HT) soit $40,44 \in TTC$ (12 % TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la société de gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tous autres frais. Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 10 % HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Minimum de souscription : La souscription minimale est de quatre parts pour les nouveaux associés, les anciens associés pouvant souscrire un nombre inférieur. Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Modalité d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du troisième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

<u>Par exemple</u>: si la souscription se réalise en juin 2019, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er septembre 2019. En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de juin, juillet et août 2019. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin octobre 2019 au titre du mois de septembre 2019.

Formalités de souscription :

- Souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté : le conjoint doit signer et porter la mention «bon pour accord»
- Souscription par deux conjoints : le bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux
- Souscription en démembrement : le bulletin doit être signé par lme nupropriétaire et par l'usufruitier
- Mineurs et incapables : le bulletin doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de son état et signé par le (ou les) représentant(s) légal (aux) qui indique(nt) ses (leurs) noms, prénoms, qualité et domicile. Le mineur émancipé par le mariage ou postérieurement au 16 juin 1975 est capable comme un maieur
- Personne morale : le bulletin doit être établi au nom de la personne morale et signé par le(s) signataire(s) habilité(s). Indiquer dans la case «profession» la fonction di signataire habilité. Joindre la photocopie des statuts, du Kbis, le formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et la copie de leurs pièces d'identité, et un document justifiant des pouvoirs du/des signataires(s) habilité(s).

Données à caractère personnel :

SOFIDY, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et règlementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de SOFIDY, les prestataires contractuellement liés à SOFIDY pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. SOFIDY s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : SOFIDY – Service Associés - 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex ou par e-mail à service-associes@sofidy.com. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

des



Je soussigné(e) (NOM,Prénom / Raison sociale) :

DECLARATION DE PROVENANCE DES FONDS

Cette déclaration doit être remplie de façon aussi précise que possible et jointe au(x) dossier(s) de souscription, accompagnée d'une photocopie d'un document justifiant de l'identité du souscripteur (carte d'identité ou passeport)

Adresse:	
CP:	Ville:
Statut fiscal:	Résident Non Résident
	joindre un justificatif (attestation de non résidence, copie du visa, copie du passeport. Il est précisé que les souscriptions résidents des États-Unis ne seront pas acceptées)
Profession:	Secteur d'activité :
(si retraité(e), in	diquer ancienne profession)
Nom de la (ou de	es) SCPI :
Montant du verse	ement total:
Si le règlement e	est effectué par virement(s), indiquer nom et prénoms du titulaire du compte d'origine :
	vercé, au cours des 12 dernières mois, une fonction publique (mandat d'élu ou contrat de travail) : Oui Non la fonction, titre et lieu d'exercice)
Déclare que les f	fonds versées proviennent de : Donation Succession Vente immobilière
Transformati	ion d'épargne :
(à préciser : ven	te portefeuille titres, prélèvement ou cloture d'un livret, d'un PEL/CEL/PEE/PEA, d'un compte géré, etc)
Autres (précis	ser):
Pour une sousci	ription supérieur à 30 000€, merci de joindre une photocopie justificative
Dans le cadre d'u	une souscription à crédit, préciser le nom de l'organisme prêteur :
Les parts sont-el	lles nanties en garantie du prêt : Oui Non
Si oui, préciser le	es coordonnées postales de l'organisme prêteur :
Je confirme que	les informations mentionnées ci-dessus sont sincères et véritables.
Fait à :	Le: / / Signature:



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

IMMORENTE

Initiateur du PRIIPS : SOFIDY (www.sofidy.com) - Contact : sofidy@sofidy.com / Appeler le 01 69 87 02 00 pour de plus amples informations Autorité compétente : Autorités des marchés financiers (AMF) - Date de production du document d'informations clés : 30 avril 2019

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

IMMORENTE est une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) de rendement à capital variable.

Il s'agit d'un placement à long terme. Il est recommandé aux investisseurs de conserver leurs parts pendant une période d'au moins 8 ans.

Objectifs

La SCPI IMMORENTE a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. La SCPI est investie principalement en immobilier de bureaux et accessoirement en murs de boutiques et de magasins. IMMORENTE investit prioritairement à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, ainsi que, dans une moindre mesure, en Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...).

La SCPI peut avoir recours à l'endettement, dans la limite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

L'objectif de gestion vise à dégager une rentabilité globale (dividendes et valorisation de la part). Le taux de distribution potentiel de la SCPI pourra évoluer sensiblement à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la conjoncture immobilière.

Investisseurs de détail visés

Tout investisseur professionnel ou non professionnel et plus particulièrement les personnes physiques souhaitant réaliser un investissement immobilier de rendement, sans contrainte de gestion, avec pour principaux objectifs la perception de revenus réguliers, ainsi que l'appréciation potentielle du prix de la part. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine sur le long terme. L'ensemble des risques attachés à l'investissement (notamment perte en capital, baisse ou absence de rendement, risque de liquidité...) et les caractéristiques de l'investissement en parts de SCPI sont à considérer par l'investisseur lors de la souscription.

Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

- L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années.
- Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
- Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risques 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Risque de perte en capital : Ce produit présente un risque de perte en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Il n'existe aucune garantie ou protection de capital.

Risque de liquidité: la SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre. Son actif est par nature peu liquide et le rachat des parts n'est possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit, ou à un prix qui pourrait être très décoté par rapport à la valeur de réalisation.

Scénarios de performance - Investissement de 10 000 €

Scénarios		1 an	4 ans	8 ans*
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 105 € -18,95 %	7 928 € -5,64 %	7 490 € -3,55 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 259 € -7,41 %	10 718 € 1,75 %	13 242 € 3,57 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 536 € -4,64 %	11 402 € 3,33 %	14 470 € 4,72 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 876 € -1,24 %	12 197 € 5,09 %	15 900 € 5,96 %

^{*} Période de détention recommandée.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1, 4 et 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer ni du cas où vous ne pourriez pas céder vos parts. Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit, ou que vous subissiez des pertes et des frais important dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Que se passe-t-il si SOFIDY n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les associés de la SCPI IMMORENTE ne bénéficient pas d'une garantie en capital. Ils ne sont par conséquent pas exposés à un risque de contrepartie sur la Société de Gestion SOFIDY.

SOFIDY est une Société de Gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI. Par conséquent, le défaut de SOFIDY n'aurait aucun impact sur les actifs de la SCPI.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit luimême, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans)
Coûts totaux (1) Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	1 210 € 12,10 %	1 842 € 3,94 %	2 683 € 2,25 %

(1) Y compris les frais d'exploitation immobilière (représentant environ 0,8 % de la valeur de retrait en 2018).

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an				
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,80 %	L'incidence des coûts (déjà inclus dans le prix) que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit	
	Coûts de sortie	Non applicable	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance	
Coûts récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,38 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit	
	Autres coûts récurrents ^[1]	1,07 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements	
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Non applicable	L'incidence des commissions liées aux résultats	
	Commission d'intéresse- ment	Non applicable	L'incidence des commissions d'intéressement	

(1) Y compris les frais d'exploitation immobilière

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est d'au moins 8 ans.

Investir dans une SCPI c'est investir dans l'immobilier. Il s'agit d'un placement à long terme et la Société de Gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 8 ans.

La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts. Vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant. Les modalités de sortie sont indiquées dans la note d'information disponible sur le site internet de SOFIDY (https://www.sofidy.com/notre-documentation/#immorente).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute réclamation concernant la SCPI ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui vous fournit des conseils au sujet de cette SCPI ou qui vend cette SCPI peut être adressée à SOFIDY (par courrier à l'adresse suivante : SOFIDY - Service des Associés - 303, square des Champs Elysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex, ou par courriel: reclamations.clients@sofidy.com).

SOFIDY s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception.

Pour plus d'informations sur la politique de traitement des réclamations clients de SOFIDY :

www.sofidy.com/qui-sommes-nous/nos-politiques-reglementaires

Autres informations pertinentes?

Pour plus de détail sur IMMORENTE, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou SOFIDY (01 69 87 02 00 / sofidy@sofidy.com).

La documentation relative à la SCPI IMMORENTE (notamment le dernier rapport annuel, la note d'information et les statuts) est disponible sur le site internet de SOFIDY (https://www.sofidy.com/ notre-documentation/#immorente).

Dans le cas où une réclamation auprès de SOFIDY ne fournit pas de solution, vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à l'adresse suivante : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 72082 Paris Cedex 02. Des formulaires de saisie ainsi que la charte de la médiation du médiateur de l'AMF sont à votre disposition sur le site de l'AMF.